Informations de base	
2007/2013(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 2008: orientations budgétaires, autres sections **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	ITÄLÄ Ville (PPE-DE)	13/12/2006

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2792	2007-03-27
Affaires économiques et financières ECOFIN	2798	2007-05-08

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
15/03/2007	Vote en commission		Résumé
19/03/2007	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0069/2007	
27/03/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
28/03/2007	Débat en plénière		
29/03/2007	Décision du Parlement	T6-0099/2007	Résumé
29/03/2007	Résultat du vote au parlement		
29/03/2007	Fin de la procédure au Parlement		
08/05/2007	Débat au Conseil		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2013(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/44799

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget 2008: orientations budgétaires, autres sections

2007/2013(BUD) - 08/05/2007

Le Conseil a pris note de la présentation de l'avant-projet de budget général de l'UE pour 2008 élaboré par la Commission.

Il a demandé au COREPER d'examiner l'avant-projet en vue de permettre au Conseil d'établir un projet de budget en 1ère lecture lors de sa session du 13 juillet 2007.

La procédure budgétaire pour 2008 sera la 2ème au titre du cadre financier de l'UE pour la période 2007-2013. Lors de sa session du 27 mars, le Conseil a dégagé des orientations devant être utilisées par la présidence comme base des négociations menées cette année avec le Parlement (voir résumé du 27 mars 2007).

Dans son avant-projet de budget pour 2008, la Commission propose un montant total de **129,2 milliards EUR en crédits d'engagement** (+2% par rapport à 2007) et de **121,6 milliards EUR en crédits de paiement** (+5,3% par rapport à 2007).

Les crédits d'engagement et de paiement représentent respectivement 1,03% et 0,97% du revenu national brut (RNB) de l'UE.

Budget 2008: orientations budgétaires, autres sections

2007/2013(BUD) - 29/03/2007 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

En adoptant le rapport de Ville **ITÄLÄ** (PPE-DE, FI) sur les orientations budgétaires des autres institutions, le Parlement européen se rallie dans les grandes lignes à la position de sa commission au fond et rappelle que le plafond de la rubrique 5 a été fixé, pour 2008, à **7,457 milliards EUR**, soit une augmentation de 4,8% par rapport à 2007. En raison de l'élargissement, le budget des institutions a donc ainsi augmenté de près de 18% sur les 4 dernières années.

Le Parlement appelle toutes les institutions à adopter une **stratégie budgétaire prudente**. Il faut, estime-t-il, que globalement le budget des institutions se calque pour 2008 sur un niveau proche de celui du budget 2007 et qu'il prévoie des marges suffisantes pour financer toutes les initiatives nouvelles.

Si le Parlement admet que la collaboration interinstitutionnelle peut être avantageuse en termes d'économies d'échelle et elle peut aussi compromettre l'indépendance d'une institution. Il faut donc trouver un juste équilibre entre mise en commun des services et maintien de l'autonomie. Il attend, d'ici au 1er juillet 2007, des informations sur la qualité, l'efficacité et les aspects financiers ainsi que les avantages et les inconvénients de la collaboration interinstitutionnelle. Il invite également toutes les institutions à poursuivre l'examen précis des recrutements liés à l'élargissement de 2004 et de 2007.

Dans la 2ème partie de sa résolution, le Parlement se concentre sur chacune des institutions prises individuellement :

Parlement européen : le Parlement demande tout d'abord que les députés puissent compter sur des services performants qui leur permettent de mieux légiférer. Il faut notamment que les députés disposent des meilleurs services linguistiques et de salles de réunion en nombre. En ce qui concerne l' assistance aux députés, le Parlement appelle à de nouvelles améliorations en matière d'information. Il attend donc une aide renforcée de la bibliothèque afin que celle-ci mette à sa disposition des études et des documents pertinents dans toutes les langues disponibles.

Le Parlement déplore à nouveau la **dispersion géographique de son administration** entre les 3 lieux de travail ainsi que les coûts supplémentaires que cette situation implique en termes de frais de fonctionnement. Décidé à étudier toutes les possibilités de rationalisation des lieux de travail, le Parlement compte se pencher sur le nombre de missions effectuées par son personnel entre les 3 lieux de travail et dont le prix est exorbitant (en 2005 : le prix total des missions a représenté 12.799.988 EUR et 71.369 jours de travail). Parallèlement, le Parlement s'inquiète du sort des Écoles européennes auquel il a rappelé son plein soutien.

Pour améliorer l'efficacité des **outils de communication du Parlement** et de ses groupes politiques, le Parlement demande de nouveaux outils permettant de mieux sensibiliser les citoyens européens au rôle du Parlement lui-même dans le processus législatif et décisionnel et sur celui des autres institutions dans la perspective des élections de 2009. Il invite l'administration à présenter un plan d'action pour la communication qui soit dirigé vers les médias locaux ou régionaux et à explorer de nouveaux outils destinés à préparer le prochain scrutin européen. Il attend un inventaire des actions de communication pour le 1er juillet 2007.

En ce qui concerne les **visiteurs**, le Parlement se réjouit de la nouvelle politique mise en œuvre mais souligne que des améliorations peuvent encore être apportées dans les espaces où les visiteurs sont confrontés à la vie réelle du Parlement européen.

En ce qui concerne la répartition des masses budgétaires au sein du Parlement, celui-ci indique que son budget a été établi sur la base de besoins réels. Le budget 2008 ne devrait en aucun cas dépasser **20% de la rubrique 5 des perspectives financières**, taux qui devrait constituer le plafond du budget du PE.

Sur le plan décisionnel, le Parlement déplore que peu d'informations circulent au sujet des dossiers sur lesquels la compétence est partagée avec le Conseil : il estime que des efforts mutuels devraient être déployés en vue d'améliorer l'échange d'informations à un stade précoce du processus décisionnel.

En ce qui concerne les **projets immobiliers**, le Parlement indique qu'il est désormais propriétaire de la plupart des bâtiments qu'il occupe sur les 3 lieux de travail et qu'il entend privilégier, à l'avenir, les investissements dans les bureaux extérieurs. Il propose de revoir le principe du partage des bureaux extérieurs avec la Commission et demande que soit rédigé un rapport commun de la Commission et du Parlement sur les modalités du partage de bureaux sous les aspects du personnel, de la logistique, des frais de fonctionnement et des différents échéanciers de cofinancement.

En ce qui concerne le **personnel**, le Parlement estime que l'ensemble de ses besoins sont couverts et que donc désormais toute nouvelle demande de poste devra être dûment justifiée. Des améliorations sont toutefois attendues dans les services d'interprétation. Il réitère son soutien à un véritable **statut des assistants** des députés et attend du Conseil qu'il prenne une décision finale en la matière au début de septembre 2007.

Sur le plan de la **sécurité**, le Parlement encourage son administration à instaurer dans les plus brefs délais le nouveau système de cartes d'accès de nature à faciliter le travail quotidien des députés.

En matière **environnementale**, le Parlement estime que les institutions de l'Union doivent donner l'exemple dans la mise en œuvre de politiques énergétiques et attend du Bureau qu'il étudie les moyens de réduire la hausse des frais de consommation d'énergie.

Autres institutions : le Parlement invite les institutions à présenter un budget reflétant leurs besoins réels. Il estime qu'après 2 élargissements consécutifs et l'adoption de 12 nouvelles langues, l'année 2008 devrait être une année de mobilisation aussi efficace que possible des moyens humains, techniques et logistiques disponibles. Il prie les institutions de renforcer leur coopération interinstitutionnelle en vue de rationaliser et d' améliorer l'efficacité des outils disponibles, sachant que le budget des institutions n'augmentera pas à l'avenir au même rythme que par le passé.

Constatant que les institutions ont sensiblement accru leurs dépenses immobilières, le Parlement estime maintenant qu'il est temps, après plusieurs années, de suspendre la croissance du parc immobilier communautaire et de sérieusement étudier toute nouvelle extension des bâtiments. Il invite les institutions à accepter, dans le cadre de la coopération interinstitutionnelle, de **partager les montants encore disponibles** dans leur budget **pour couvrir leurs dépenses immobilières**.

Il rappelle qu'une présentation harmonisée des états prévisionnels des institutions rendrait plus aisée la compréhension des différents budgets et améliorerait la transparence aux yeux des citoyens de l'Union. Il estime également que des données de cette nature permettraient à l'autorité budgétaire de mieux évaluer les besoins propres de chaque institution.

En ce qui concerne l'analyse des besoins de chaque institution, le Parlement se prononce comme suit :

- **Conseil** : le Parlement constate le caractère limité de l'augmentation du budget du Conseil en 2007 et reconnaît la pertinence des informations proposées par le Conseil pour l'analyse de ses besoins ;
- **Cour de justice** : il estime qu'après la création du Tribunal de la fonction publique et 2 élargissements majeurs, la Cour devrait rationaliser ses méthodes de travail et maintenir inchangé le niveau de son budget ;
- **Cour des comptes** : le Parlement se réjouit de la mise au point de nouveaux outils de formation destinés aux auditeurs et entend disposer d'informations plus précises sur les résultats obtenus jusqu'à présent sous cet aspect ;
- **Comité économique et social européen et Comité des régions** : le Parlement indique qu'il attend un message clair quant à la nature de la collaboration entre les 2 comités pour 2008 et estime que cette perspective ne saurait justifier une augmentation du montant de leurs budgets respectifs ;
- **Médiateur européen** : le Parlement prend acte des efforts déployés par le Médiateur pour stabiliser la croissance de son budget ;
- **Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)** : le Parlement observe que l'année 2008 sera la 4ème année de pleine activité du CEPD. Il invite, par conséquent, le CEPD à présenter un plan d'activité à moyen terme exposant ses besoins et estime que l'année 2008 devrait être la dernière année de forte augmentation du budget de cette institution.

Budget 2008: orientations budgétaires, autres sections

2007/2013(BUD) - 27/03/2007

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur les orientations budgétaires pour 2008 qui peuvent se résumer comme suit :

- l'exercice 2008 (2ème exercice du cadre financier 2007-2013) doit s'inscrire dans le respect de l'accord interinstitutionnel (AII) sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière du 17 mai 2006,

- la procédure budgétaire doit tout mettre en œuvre pour maintenir une bonne coopération entre les 2 branches de l'autorité budgétaire ainsi que la Commission ;

- le principe de rigueur budgétaire doit continuer à s'appliquer comme dans les États membres tout en maintenant un niveau de ressources suffisant pour assurer une mise en œuvre efficace et effective des différentes politiques de l'Union ;

- le budget 2008 doit maintenir des marges suffisantes sous les plafonds des différentes rubriques, à l'exception de la rubrique 1b, pour faire face aux besoins imprévus ;

- les crédits de paiement et d'engagement de l'exercice 2008 doivent refléter des besoins réels compatibles avec les plafonds fixés dans le cadre financier et tenir compte de la capacité d'absorption et d'exécution passée ;

- tout doit être fait pour améliorer l'aspect prévisionnel des dépenses. Les États membres devraient présenter des estimations relatives aux actions structurelles aussi précises que possible pour permettre à la Commission d'évaluer les besoins réels dans ce domaine ;

- il importe d'assurer une maîtrise rigoureuse des crédits de paiement en évitant notamment les surestimations ;

- l'avant-projet de budget présenté par la Commission (APB) doit constituer un critère de référence durant toute la procédure budgétaire. Il faut donc améliorer en permanence l'exécution du budget afin de contribuer à éviter la sous-utilisation considérable des fonds qui a été constatée pendant les premières années des perspectives financières pour la période 2000 2006 ;

- l'information entre institutions doit être aussi transparente que possible : le Conseil invite la Commission à communiquer tout au long de l'exercice les informations nécessaires pour permettre à l'autorité budgétaire d'adapter le budget de manière réaliste. Il demande en particulier la mise à disposition de fiches d'activités soigneusement établies et d'informations financières fournies en temps utile pour les propositions de dépenses, pour être en mesure de confirmer et d'établir les priorités budgétaires ;

- le Conseil attend l'établissement du budget par activités en 2008, notamment en ce qui concerne les indicateurs de performance. Il réitère sa volonté d'exploiter de manière constructive les informations accompagnant l'APB, notamment pour ce qui est des données justifiant le niveau des crédits affectés aux différents programmes et politiques et les adaptations proposées.

Sur un plan plus sectoriel, le Conseil :

- encourage la Commission à poursuivre ses efforts aux côtés des États membres en vue de fixer un niveau adéquat de paiements au titre des Fonds structurels,

- § attend de la Commission un avant-projet de budget ainsi qu'une lettre rectificative des états prévisionnels réalistes concernant les dépenses de la PAC,

- § en ce qui concerne les actions extérieures, insiste pour un financement adéquat de la politique étrangère et de sécurité commune et conforme au niveau des crédits prévus dans l'AII ;

- § insiste sur la mise à disposition d'une marge suffisante sous le plafond de la rubrique 4 pour permettre à l'Union européenne d'intervenir rapidement et efficacement lorsque des besoins se manifestent ou que des crises surviennent de manière inattendue. Dans ce contexte, le Conseil fait observer que, dans le cadre de la procédure budgétaire 2008, un montant de 200 Mios EUR réservés au fonds de garantie au titre du cadre financier annuel deviendra disponible sous la rubrique 4 par suite de la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de financement du fonds. Il estime que ce montant devrait demeurer inutilisé et qu'il devrait être ajouté à la marge;

- § juge essentiel de surveiller de renforcer l'efficacité des institutions de l'UE afin de parvenir à une efficacité administrative accrue : il souligne donc l'importance du redéploiement et de la réorganisation des services. Il appelle dès lors toutes les institutions et les organes indépendants à fournir une analyse coûts-avantages des ressources administratives et rappelle à la Commission qu'elle doit procéder pour le 30 avril 2007 à une évaluation à moyen terme de ses besoins en personnel.

Le Conseil demande également que **toutes les institutions** présentent leurs analyses et leurs plans en matière d'économies d'échelle. Les rapports sur ce sujet fourniront à l'autorité budgétaire tous les éléments requis pour évaluer la situation et déterminer, en toute objectivité, les meilleurs moyens d'affecter et d'utiliser les ressources. L'objectif devrait consister à accroître considérablement l'efficacité, principalement en développant les mesures ciblées, ainsi que par un redéploiement et une réorganisation des structures administratives de chaque institution de l'UE.

De son côté la Commission est appelée à présenter un tableau consolidé de toutes ses dépenses administratives, y compris celles des agences. Concernant les agences, le Conseil insiste pour fournir à chacune d'entre elles des enveloppes réalistes correspondant à leurs besoins réels afin d'éviter toute surbudgétisation. Dans un souci de clarté et de transparence accrues, le Conseil attend de la Commission qu'elle communique parallèlement à l'APB un aperçu budgétaire concis et complet couvrant toutes les agences décentralisées.

En matière de recrutement, enfin, le Conseil attend de l'ensemble des institutions qu'elles prennent les mesures nécessaires pour faire aboutir les recrutements attendus sans tarder.